

SERVICES

Depuis quelques années, les fournisseurs canadiens de services ont trouvé un accès de plus en plus large au marché chinois. La Chine continue toutefois de limiter les opérations des entreprises étrangères de services au moyen de restrictions quant aux endroits où elles peuvent s'établir et quant au nombre d'entreprises étrangères autorisées à exercer leurs activités dans certains secteurs, ainsi qu'au moyen de divers règlements, y compris des critères pour l'octroi de permis qui sont discriminatoires envers les firmes étrangères. Le Canada s'efforce, dans le cadre du processus de l'adhésion de la Chine à l'OMC, de l'amener à tempérer ou à retirer ces restrictions. Il souhaite tout particulièrement faciliter l'accès de ses entreprises aux secteurs des services de la Chine. Le Canada concentre ses efforts sur les services financiers, les services de télécommunications et les services professionnels, où les Canadiens excellent et qui offrent présentement un fort potentiel.

Services de télécommunications

Il est interdit aux sociétés étrangères de posséder ou de participer à l'exploitation de l'infrastructure chinoise des télécommunications. Cependant, depuis la création de China Unicom, société nationale de services de télécommunications établie pour faire concurrence à la société existante China Telecom, la pratique dite « chinois-chinois-étranger » (CCE) permet aux étrangers de dériver un revenu des services chinois de télécommunications au moyen d'une combinaison complexe de contrats de gestion, de location d'équipement, de frais de consultation et de redevances de licences, ce qui a éloigné les étrangers de l'exploitation de services. La plupart de ces investissements concernaient des projets de communications mobiles GSM, à l'exception de deux projets de services téléphoniques locaux. Bien que la structure CCE ait été utilisée par plusieurs investisseurs étrangers sans objection des autorités chinoises, le gouvernement a récemment entrepris une révision profonde de sa politique concernant la structure CCE et imposé un blocage interdisant toute expansion et tout nouveau projet.

INVESTISSEMENT

Étant donné la dimension du marché de la Chine et le potentiel d'investissement qui en découle, le Canada considère la Chine comme une priorité pour la

négociation d'un FIPA. Selon Statistique Canada, la valeur de l'investissement direct du Canada en Chine s'élevait à 377 millions de dollars en 1997 et le chiffre de l'investissement direct potentiel est probablement beaucoup plus élevé. De nombreuses réformes sont en cours en Chine, du fait de son processus d'adhésion à l'OMC et en raison de l'intérêt pour le pays d'attirer des investissements étrangers; cependant, de nombreux secteurs sont sous le contrôle de l'État. Le Canada juge essentiel que les principes de traitement non discriminatoire, de protection de l'investissement et de règlement efficace des différends s'appliquent à l'investissement canadien en Chine.

HONG KONG

Aperçu

Le 1^{er} juillet 1997 a vu la réintégration de Hong Kong à la Chine après 150 ans d'administration britannique. Les détails du transfert de souveraineté ont été établis par la Déclaration conjointe sino-britannique de 1984 et par la Loi fondamentale, constitution de la Région administrative spéciale de Hong Kong promulguée par le Congrès national du peuple chinois en avril 1990. La Loi fondamentale accorde une autonomie considérable à la région pour la gestion de ses affaires économiques, commerciales, culturelles et politiques et ce, pour une période de 50 ans après 1997. La Région de Hong Kong jouit de son propre système financier et formule sa propre politique monétaire et financière. Le dollar de Hong Kong continue de circuler et d'avoir cours légal. Hong Kong reste un port libre et un territoire douanier distinct. Elle peut entreprendre des relations avec des États et des organismes internationaux sur les questions concernant l'économie, l'argent et les finances, les transports maritimes, les communications, le tourisme, la culture et les sports. Sous l'appellation « Hong Kong, Chine », elle est membre de l'APEC et de l'OMC.

Les entreprises canadiennes continuent d'avoir un excellent accès au marché de Hong Kong et il n'existe aucun problème bilatéral en suspens à cet égard. Le gouvernement de Hong Kong continue d'élaborer ses politiques économiques, financières et budgétaires en fonction de ses propres intérêts et de sa dépendance envers le commerce. La politique d'intervention minimale du gouvernement dans l'économie continue de s'appliquer également au commerce des produits et des services, ainsi qu'à l'investissement.